

Brignais, le 6 janvier 2022

**Nombre de conseillers en  
exercice : 37**

Présents : 33  
Votants : 33  
Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 33

**Objet :**  
**Avenants prolongation délais**  
**- Projets exemplaires -**  
**Millery et Chaponost**

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

---

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

---

L'an deux mille vingt et un

Le 14 décembre :

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 7 décembre 2021

**PRESENTS :** MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, M. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, , Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

**ABSENTS :** Mme Christiane CONSTANT, M. Thierry DILLENSEGER, Mme Valérie GRILLON, M. Daniel SERANT.

**SECRETAIRE :** M. Jean-Louis GERGAUD

**Pouvoirs :**

**M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Damien COMBET**

**Mme Claire REBOUL donne pouvoir à M. Jean-François PERRAUT**

**Mme Audrey PLATARET donne pouvoir à M. Dominique CHARVOLIN**

**Mme Clémence DUCASTEL donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE**

**Mme Christine MARCILLIERE donne pouvoir à Marie DECHESNE.**

## DÉLIBÉRATION N°2021-105

L'axe 2 du PLH2 consistant à « Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé », se décline en plusieurs actions, dont l'action n°8 « Promouvoir des projets exemplaires ».

Cette action vise notamment à :

- Tester et expérimenter des solutions visant à réorienter l'offre neuve en faveur des objectifs du PLH,
- Inciter et soutenir la réalisation d'opérations s'inscrivant dans la logique du PLH, notamment en allouant une enveloppe financière destinée à les soutenir et accompagner les sorties opérationnelles d'opérations complexes et déficitaires,
- Accompagner les communes en termes de méthode et de stratégie pour permettre un retour d'expérience.

Un appel à projet a été lancé en novembre 2019 afin de sélectionner des projets urbains ou de construction en vue d'accompagner les communes de la CCVG à la réalisation d'un projet phare sur leur territoire.

Par délibération du 03/12/2019, il a été acté d'accompagner les deux projets candidats sur le territoire de la CCVG et de répartir l'enveloppe financière de 50 000 € comme suit :

- Millery – Requalification de l'Anneau Historique : 25 000 €
- Chaponost – Opération Bonnet Doumer : 25 000 €

Les engagements des parties ont été formalisés par la signature de deux conventions (ci-jointes en annexe) précisant les engagements et participations de chacun. Ces conventions devaient prendre fin au 31/12/2021.

Il est cependant prévu la possibilité de les prolonger par voie d'avenant à la demande des communes concernées en cas de difficultés (retard dans le démarrage des opérations, recours sur les projets...).

Les communes ont chacune sollicité la CCVG en ce sens :

- Par courrier du 04/10/2021, la commune de Chaponost a précisé que l'opération Bonnet/Doumer avait pris du retard et ne démarrerait pas avant le début d'année 2022,
- Par courrier du 19/11/2021, la commune de Millery a indiqué que l'opération de requalification de l'Anneau Historique avait également pris du retard, le permis de construire n'ayant pas été déposé comme prévu au mois de juin 2020.

Il est donc proposé de prolonger les durées des conventions « Projet exemplaires » des communes de Chaponost et Millery d'une année, par voie d'avenant.

### **Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :**

- D'autoriser la prolongation de délai des conventions « Projets exemplaires » des communes de Chaponost et Millery d'une année,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer lesdites conventions et les actes afférents.

Extrait certifié conforme,

Signé le, 07/01/2022,  
GAUQUELIN Françoise Présidente

